

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024 à 18 heures 30**

Le Conseil Municipal a approuvé l'état d'assiette des coupes forestières de l'année 2025. Les 14 parcelles retenues sont celles prévues au plan d'aménagement forestier. Pour chaque parcelle son mode de commercialisation a été décidé.

Pour faire suite à l'avis de la commission forêt et après présentation, le conseil approuve le programme des travaux forestiers à réaliser en forêt communale en 2025 (dégagement de régénérations parcelles 55 et 48 et 39, ouverture de cloisonnements parcelles 41, 43 et 46).

Les travaux de maintenance de cloisonnements dans la parcelle 24 sont reportés.

Le montant estimatif des travaux retenus s'élève à 18 321,90 € HT.

86 lots sont prévus pour les affouages, le tirage au sort est prévu le samedi 21 décembre afin de satisfaire 86 demandes.

Messieurs Jean-Pierre GUSTIN, Hervé COLLOT Hervé et Philippe OGIER ont été désignés garants.

Pour faire suite à la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau, les redevances pollution et modernisation des réseaux sont supprimées et remplacées par la redevance « consommation d'eau potable » fixée, pour 2025, à 0,43 € par m<sup>3</sup> d'eau consommé. Ont également été créées 2 redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » et « des systèmes d'assainissement » dont leurs taux sont fixés à 0,01 € le m<sup>3</sup> chacune.

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau recouvrée également par l'Agence de l'Eau est répercutée sur les consommations d'eau à raison de 0,10 € le m<sup>3</sup>.

Le conseil municipal accepte la proposition faite par la compagnie CNP Assurances par l'intermédiaire de Relyens concernant les contrats d'assurance des risques statutaires qui ont été négociés par le Centre de Gestion de la FPT.

Les taux de cotisation sont de 7,99 % pour les agents CNRACL et de 1,10 % pour les agents IRCANTEC.

Le maire est autorisé à signer, avec ENEDIS, les actes concernant 2 servitudes relatives à l'installation de lignes électriques souterraines sur des parcelles communales. La commune percevra une indemnité de 20 € pour chacune de ces servitudes.

4 emplois d'agents recenseurs ont été créés pour procéder au recensement de la population qui aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025.

Pour information, Mesdames ARNOULD Nelly, BILLE Yolande, THEVENIN Odile et Monsieur MELINE Malory ont été retenus pour procéder à ce recensement.

Concernant le projet de restauration du bâtiment « du Martinet » (toiture et mise aux normes) qui regroupe : la caserne des pompiers, un boulodrome couvert, un local de stockage pour les associations et l'ancien garage des services techniques et qui sert également de stockage, son montant est estimé à 570 000 € HT. Le conseil municipal sollicite les aides financières de l'Etat, du Département ou tout autre financeur.

Le maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025, dans les limites de 25 % des montants inscrits aux budgets 2024.